

POUR LES FEMMES

JOURNAL MENSUEL

ABONNEMENT
1 franc par an

VILLA KATTENDYKE
GÉRARDMER

DIRECTRICE
H. MIRABAUD-THORENS

SOMMAIRE

L'œuvre de préservation de la femme.
Un meeting pour le suffrage des femmes à l'Hôtel des Sociétés Savantes.
Aux Femmes du Monde.
Les Midinettes de la Mode à la Bourse du Travail.
Aux Urnes, Citoyennes !
Le suffrage des femmes.
Féminisme et Agriculture.
Pourquoi suis-je féministe.
Infériorité de la mère.
La vie tragique de Geneviève.
Les lois d'intérêt féminin.
Les femmes dans les commissions administratives.
La Question à l'étranger.

L'ŒUVRE DE PRÉSERVATION DE LA FEMME

L'Œuvre de préservation et de sauvetage de la femme, dont M. Léon Bourgeois est le président, Mme Louis Barthou la vice-présidente, et Mme Caroline André la directrice générale, a tenu aujourd'hui, à la mairie du premier arrondissement, son assemblée générale.

Après des allocutions très applaudies de Mmes Caroline André, Lavignac et Veauveau, et de MM. Grimanelli et Dreydel, M^e Henri-Robert, bâtonnier de l'ordre des avocats, a fait l'éloge de l'œuvre, qu'il s'est déclaré heureux de présider après ses éminents prédécesseurs : les bâtonniers Raoul Rousset et Busson-Billault, MM. Mirman, Louis Barthou, etc.

Puis le bâtonnier Henri-Robert a montré le rôle important que les sociétés de patronage vont jouer dans l'application de la nouvelle loi sur les tribunaux pour enfants.

L'Œuvre de préservation et de sauvetage de la femme va donner une nouvelle preuve de son activité en créant une « bonne garde », qui lui permettra de suivre dans leur vie de travail les jeunes filles qui ont passé par cette école de régénération morale qu'est l'école ménagère de l'œuvre. Là en effet vivent à l'écart une vie laborieuse et saine les malheureuses gamines de quatorze ans à dix-huit ans qui ayant passé devant le tribunal correctionnel ont été confiées à l'œuvre plutôt que d'être envoyées dans une maison de correction. Cette tâche de réparation morale est particulièrement délicate, mais elle donne de remarquables résultats.

Il en est de plus difficiles encore, comme celle de Mmes Brach et Falco, qui représentent l'œuvre à tous les lundis de la neuvième chambre, et qui, avec l'application prochaine de la loi sur les tribunaux d'enfants vont devenir les auxiliaires indispensables et officielles des magistrats.

Il faut citer la tâche si délicate des dames de l'œuvre, qui à Saint-Lazare, à la Santé et à Fresnes, visitent toutes les détenues sans exception, et de celle qui tous les jours à huit heures est de service au Dépôt pour interroger, et si possible, sauver les malheureuses arrêtées la nuit.
(Le Temps).

UN MEETING POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

à l'Hôtel des Sociétés Savantes

Il était présidé par le professeur Richet, de l'Institut, et plusieurs parlementaires notoires y défendirent la cause féministe

Le féminisme est entré à Paris dans une ère d'activité héroïque et quotidienne, et jamais propagande plus méthodiquement organisée ne fut conduite plus virilement. Après l'assaut des mairies et l'occupation des justices de paix — au terme d'une lutte toujours éloquente et courtoise — les suffragistes ont fait choix de puissants moyens pour remuer l'opinion publique, et c'est ainsi qu'elles tenaient le 13 mars un grand meeting dans le cadre de l'hôtel des Sociétés savantes, meeting qui avait toute la valeur d'une importante manifestation populaire et d'un exposé de programme.

Placé sous la présidence d'honneur de M. Richet, de l'Institut, dont on connaît les travaux — qui valurent au savant le prix Nobel pour la science — et les idées si particulièrement larges et généreuses en ce qui concerne toute émancipation, il fut en effet, ce meeting, une sorte de grande démonstration théorique *coram populo* de la place que peut et que doit par conséquent occuper la femme dans la vie politique de sa ville et de son pays.

Des orateurs disert et nourris de leur sujet à la fois si précis et si vaste développèrent donc, au cours de cette soirée, tous les arguments qui militent en faveur du suffrage des femmes et réfutèrent en même temps tous ceux que l'on a coutume de retrouver dans la bouche ou sous la plume d'adversaires souvent plus ironiques qu'acharnés.

L'organisation sociale actuelle ne néglige pas d'imposer à la femme les mêmes devoirs et les mêmes charges qu'à l'homme, mais elle dédaigne de la comprendre dans le bénéfice des mêmes droits.

L'homme inflige à sa mère, à sa sœur, à son épouse, le « supporte et abstiens-toi » de la morale stoïcienne dont lui-même, de plus en plus, se détache. Contre cette inégalité de traitement, les femmes protestent, et elles se mettent sous l'égide du droit, de la justice, de la logique et même du simple bon sens, pour convaincre, avec beaucoup d'éloquence, de force persuasive et de charme spirituel ceux qui croient pouvoir opposer le plus de raisons — d'ordre pratique — à leurs si nettes revendications.

C'est par un bref examen de la situation présente que le « Conseil national des femmes françaises », dont la section du suffrage est présidée par Mlle Bonnevial, avait convoqué le public à la réunion d'hier soir. Et cel n-ci vint avec tant d'empressement qu'un grand nombre de personnes ne purent prendre place.

M. d'Estournelles de Constant, sénateur, parla de l'abstention de la femme française et des conséquences qui en ré-

sultent pour le bien général de notre pays. Les pays latins n'ont pas privilégié, au point de vue politique, la femme qu'ils ont élevée si haut dans le domaine de leur esthétique. Par contre, trente-cinq Etats étrangers lui ont déjà accordé l'électorat et l'éligibilité, et les résultats de son action politique ont partout été des plus concluants.

M. Ferdinand Buisson, député, président de la Ligue des droits de l'homme, est aussi profondément partisan des droits de la femme. Mais c'est comme rapporteur du projet Dussaussoy qu'il prend la parole, et l'on sait que la proposition qui tient seulement les femmes à l'écart des élections législatives — les admettant à concourir à l'élection des membres des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement et des conseils généraux — doit être prochainement mise en discussion par la Chambre. On le sait peut-être d'autant mieux que ce projet, plusieurs fois déclaré caduc, rajourné et repris, a été déposé en juillet 1906. Nos suffragistes, on le reconnaîtra, ont, entre autres mérites, celui d'être patientes. Depuis huit ans, la discussion du projet Dussaussoy-Buisson ne cesse pas d'être pro-haine !

« C'est une mutilation de la Société », conclut l'orateur, que cette organisation qui a oublié et qui continue à méconnaître la femme. »

M. Marcel Cachin, conseiller municipal, voit nettement ce que serait le rôle de la femme dans le « ménage municipal ». Les questions d'hygiène, d'assistance, d'éducation sont si naturellement de son ressort qu'elle serait d'emblée une excellente collaboratrice, habile à mettre sa clairvoyance au service de ses intentions.

Acclamés par une salle comble, les organisateurs du meeting en faveur du vote féminin ont, hier soir, connu le succès le plus vigoureux.

Et voici maintenant la thèse défendue par les femmes elles-mêmes. La conviction profonde qui les anime toutes s'exprime d'abord par l'intermédiaire de Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes Françaises.

L'orateur nous explique pourquoi toutes celles qui ont réfléchi réclament le suffrage. Elle nous dit pourquoi celles qui ont, dans la hiérarchie sociale, la place la plus haute ont élargi leur rôle et ne peuvent plus se borner à des œuvres de charité, pourquoi les plus paisibles ont compris que l'heure est venue de se lancer dans la bataille.

Certes, la charité n'a pas fait faillite, mais la femme qu'elle visitait est par-

tout si malheureuse que les secours qui viennent du dehors ne suffisent pas.

De plus en plus, il importe que la victime fasse un grand effort personnel pour se dégager de l'énorme misère qui pèse sur elle. Les lois du travail, les injustices d'une organisation incomplète et défectueuse pèsent sur la femme qui n'a pas les privilèges du rang et de la fortune. et Mme Jules Siegfried, avec une émotion éloquent, « parle pour les muettes », pour les ouvrières à domicile, pour celles qu'on oublie, pour celles dont la voix est trop faible pour qu'on entende leur cri de douleur, qui voudrait être une protestation.

Mme Avril de Sainte-Croix vient ensuite parler de « l'unité de morale ». Celle-ci est actuellement trop indulgente pour l'homme, trop accablante pour la femme. Une plus saine conception de l'équité engagera le premier à donner l'exemple.

Il y a ensuite la protection de l'enfance, qui réclame les soins les plus dévoués et les plus attentifs. La femme ne peut plus se désintéresser de ce qui se passe au delà du cercle familial. Encore une fois, elle doit agir : elle agira !

Mme Brunshwig assume la tâche — facile — de réfuter les objections qui tentent de faire obstacle au suffrage féminin.

On ne peut pas discréditer l'œuvre de la femme dans des fonctions où elle n'abandonne aucune de ses préoccupations, aucune de ses qualités.

Dans tous les Etats où ses droits ont été admis, elle a donné la preuve la plus franche des conséquences heureuses qui résultent de son intervention. Dans le Wyoming, notamment, on leur doit des lois de premier intérêt pour le développement de la vie sociale et l'amélioration du sort de l'individu.

Enfin, Mme Maria Vérone réunit avec talent tous les arguments qui peuvent achever de séduire et de convaincre. Que ce soit au point de vue civil, économique, particulier et social, dès que les femmes votent, les programmes d'hygiène et d'éducation se développent et reçoivent une plus stricte application. Les femmes, qui peuvent souvent se consacrer plus entièrement que les hommes à des œuvres d'intérêt collectif ne considèrent pas l'urne comme un but. C'est quand elles auront cette arme légale qu'est le bulletin de vote que leur rôle commencera.

Un ordre du jour demandant à la Chambre de voter la proposition Dussaussoy, dans un délai aussi court que possible, fut acclamé à l'unanimité.

Et ce fut la fin d'une soirée où l'on dit beaucoup de bien des femmes, beaucoup de bien mérité, ajouterai-je — pour parler selon notre conscience, qui vaut mieux que notre courtoisie. — SIMONE FERLY. (*Excelsior*.)

La séance s'est terminée par la mise aux voix de l'ordre du jour suivant, qui a été acclamé. Il y est dit que les assistants :

Prendent acte de ce que dans sa séance du 3 février dernier la Chambre des députés a inscrit à son ordre du jour la proposition de loi Dussaussoy, rapportée au nom de la commission du suffrage universel par M. Ferdinand Buisson, et tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité aux conseils muni-

cipaux, d'arrondissement et généraux ; remercient les 41 conseils municipaux, d'arrondissements et généraux qui ont, par des vœux récents, réclamé une prompte discussion de la loi Dussaussoy-Buisson ; demandent avec la plus vive instance à la Chambre de voter la proposition de loi dans un délai aussi court que possible, et en tout cas avant les élections législatives d'avril-mai ; espèrent en la sagesse politique du Sénat pour ratifier dans le cours de la présente année le vote favorable de la Chambre ; font appel à la vigilance des nombreux sénateurs et députés qui se sont engagés à appuyer cette réforme de justice élémentaire et d'intérêt national et démocratique bien entendu ; constatent avec gratitude les encouragements que la presse française prodigue à la campagne suffragiste. (*Le Temps*.)

Aux Femmes du Monde

Dans son avertissement, le vénéré cardinal Amette, en accord avec les autres évêques de France, demande aux femmes : « De se liquer pour abolir l'usage des vêtements contraires à la décence ».

Nous inspirant de ce désir, nous venons au nom de la Ligue patriotique des Françaises, faire appel aux femmes du monde, pour leur demander de protester avec nous contre les modes qu'on veut nous imposer.

Nous demandons à toutes les femmes élégantes et jeunes, qui donnent le ton à la mode, non seulement de ne pas céder à l'ambiance, mais encore de se mettre courageusement en travers du mouvement actuel et de prêcher d'exemple. Qu'elles pensent à la responsabilité qu'elles encourent ; ce qu'elles feront, d'autres femmes de condition plus modeste, dont les yeux sont fixés sur elles, le feront à leur tour.

N'oublions pas aussi que nous devons avoir le souci du bon renom de la France, au point de vue de l'élégance et du goût, qui ont été jusqu'ici son apanage.

Conclusion : Celles qui voudront nous suivre dans ce mouvement de protestation, à quelque milieu qu'elles appartiennent, sont priées de donner leur nom à la Ligue patriotique des Françaises, 368, rue Saint-Honoré, car nous désirons pouvoir agir d'une façon utile vis-à-vis des principaux couturiers et des grands magasins ; or, plus nous serons nombreuses, plus nous aurons d'influence. (Echo de Paris.)

Les Midinettes de la Mode à la Bourse du travail

Elles ont voté un ordre du jour énergique, mais pas encore la grève

Décidément, le syndicalisme féminin a du mal à s'acclimater en France. A Paris, même, les propagandistes sont loin d'obtenir des résultats proportionnés à leurs efforts. On s'en est bien aperçu, hier soir, au meeting des midinettes de la mode, organisé, comme nous l'avons annoncé, à la Bourse du Travail, par la Fédération nationale de la Chapellerie.

Combien étaient-elles, assises côte à côte sur les banquettes, polies par l'usage, de la salle des Conférences ? Une cinquantaine peut-être ! Et encore !

Quant à l'esprit qui les animait, leur visage rieur et toute leur attitude le dénonçaient sans équivoque possible.

Tout d'abord, elles écoutèrent en silence les harangues pathétiques des citoyens Michelet et Milau, leur vantant les bienfaits du syndicalisme, leur dénonçant les méfaits du patronat et les encourageant à s'unir étroitement dans le Syndicat de la Chapellerie, pour imposer la réforme de leurs conditions actuelles de travail ; mais bientôt, leur naturel reprenant ses droits, elles ne prêtèrent plus qu'une oreille distraite aux belles tirades des orateurs. D'aucunes même, faussant compagnie, filèrent « à l'anglaise », sans attendre la fin de la réunion.

Bref, ce fut devant un auditoire clairsemé que Mlle Jeanne Robert résuma les doléances de ses camarades.

Le président de la séance n'en mit pas moins aux voix un ordre du jour énergique et rempli de viriles résolutions. Les midinettes présentes encore l'adoptèrent, puis la sortie s'effectua sous les regards curieux des farouches syndicalistes et des surveillants.

Ce n'est pas de sitôt, semble-t-il, que nous verrons les modistes décréter la grève générale, manifester devant les magasins de leurs patronnes, tenir des meetings ardents et organiser des soupes communistes !

Aux Urnes, Citoyennes !

LE JOURNAL ORGANISE UNE EXPÉRIENCE DÉCISIVE

Qui ou non, mesdames, voulez-vous voter ?

Voici le moment, voici le moyen de nous le dire.

Vous n'ignorez pas que ceux qui plaident votre cause invoquent trois arguments essentiels :

1° C'est d'abord le principe universellement admis : *Subis la loi que tu as faite*. Or, la femme subit la loi ; c'est dire qu'elle doit la faire — ou tout au moins, comme l'homme, choisir les mandataires qui la feront pour elle.

2° C'est ensuite le principe, non moins incontesté, de *l'impôt librement consenti*. Or, la femme paie l'impôt ; c'est dire qu'elle a le droit de savoir ce qu'on fait de son argent.

3° Suivant le mot célèbre, la femme ne fait pas la guerre, mais elle fait les soldats. C'est dire qu'elle a le droit de savoir ce qu'on fait de ses enfants.

On ne discute plus guère la valeur théorique de ces arguments. Que restait-il donc des objections au vote féminin ?

Indiquons-les pour mémoire, car ce ne sont déjà plus que des souvenirs :

1° La femme n'est pas assez intelligente pour comprendre quelque chose à la politique.

Réponse :

Pour admettre un homme à voter, exige-t-on qu'il soit intelligent ?

Pourquoi ne poser cette question que lorsqu'il s'agit des femmes ?

Si on la pose, il suffit de rappeler que nombre de femmes se sont illustrées dans les lettres, les arts ou les sciences. Ces femmes sont-elles moins intelligentes que l'ivrogne, l'idiot ou le gâteux qui sont électeurs ?

2° La politique détournera la femme de ses véritables devoirs, domestiques, conjugaux et maternels.

Réponse :

On ne voit pas bien comment le fait d'introduire tous les deux ans un bout de papier dans une boîte empêchera une femme d'être bonne épouse et bonne mère.

Chose curieuse : l'objection la plus grave vient des « esprits avancés ». Ils disent :

3° Si la femme voulait, il en résulterait une réaction terrible.

Réponse :

D'abord, il n'est pas prouvé que les femmes aient plutôt telle opinion que telle autre.

Ensuite, si elles l'ont, ça ne vous regarde pas.

Vous ne pouvez décemment leur refuser le droit de vote sous ce prétexte qu'elles ne voteraient pas bien, c'est-à-dire comme vous.

Autant vaudrait ne permettre de voter qu'aux hommes qui voteront pour vos candidats.

C'est nier le principe même du suffrage universel, qui, par définition, est la libre expression de la volonté nationale.

Reste une objection qui prime toutes les autres, et qui, en dernière analyse, est la seule sérieuse :

Les Françaises ne tiennent pas à voter.

Si c'est vrai, il n'y a qu'un moyen de le savoir : c'est de le leur demander.

Voilà pourquoi, mesdames, le *Journal* vous le demande.

Voulez-vous voter ?

Si tel est votre désir, nous sommes prêts à faire, avec votre concours, une grande expérience qui sera comme la répétition générale du suffrage véritablement universel : aux prochaines élections, vous trouverez, le jour du scrutin, des urnes où vous pourrez déposer un bulletin au nom de votre candidat.

Ces bulletins seront recueillis et comptés par les soins du *Journal*.

Et cette expérience nous apprendra deux choses également importantes :

1° Combien y a-t-il en France de femmes qui s'intéressent à la politique ?

2° Si elles votaient, qu'y aurait-il de changé ?

GUSTAVE TÉRY.

Le vote blanc

LES FRANÇAISES VEULENT-ELLES VOTER ?

Elles accueillent avec faveur la proposition du « Journal »

Si l'on n'en juge que par l'abondance des lettres qui nous sont parvenues hier, il est déjà certain que l'initiative du *Journal* répond aux vœux d'un grand nombre de Françaises.

Leurs approbations encourageantes suffiraient à établir qu'au moins dans les grandes villes elles sont beaucoup moins indifférentes qu'on ne l'imagine aux revendications féministes.

Sans doute, nous n'avons guère reçu jusqu'à présent que des lettres particulières, mais l'unanimité des sentiments dont elles témoignent nous est une preuve que ces bonnes volontés éparses n'attendent qu'une occasion de concerter leurs efforts.

Cette occasion, le *Journal* se réjouit de pouvoir bientôt la leur offrir.

Est-il besoin de répéter qu'il ne s'agit pas ici de faire œuvre politique ? En ménageant aux femmes le moyen de voter aux prochaines élections, nous n'avons d'autre dessein que d'instituer une enquête démonstrative sur un sujet qui, à cette heure, préoccupe tous les esprits ; et nous n'avons d'autre souci que de la mener à bien avec diligence, exactitude et impartialité.

Pour que l'épreuve soit concluante, il importe que les conditions en soient nettement déterminées et les résultats rigoureusement contrôlés. Nous y apporterons tous nos soins.

Nous avons d'ailleurs prévu les difficultés de l'entreprise, et, pour les résoudre, nous croyons pouvoir compter non seulement sur les conseils et sur le concours de nos lectrices, mais aussi sur la sympathie et l'aide morale des diverses associations féminines, qui sont toutes également intéressées au succès de notre tentative.

Nous indiquerons plus précisément dans quelques jours où et de quelle manière nous procéderons à cette grande expérience, dont il nous est loisible de mesurer dès maintenant les conséquences sociales ; mais, quel qu'en soit le résultat, toutes les femmes peuvent être assurées d'avance que le *Journal* n'aura rien épargné pour leur permettre d'exprimer librement leur opinion.

La question est trop grave pour qu'elles n'aient pas à cœur d'y répondre sérieusement, comme nous l'avons posée.

GUSTAVE TÉRY.

Cent quatre-vingt-huit députés de tous les partis se sont déclarés favorables au vote féminin

Au moment où le *Journal* se propose d'organiser en France une expérience de vote pour les femmes, il est intéressant de rappeler que la Chambre des députés est saisie, depuis plusieurs années déjà, d'un rapport tendant à accorder aux femmes le droit de prendre part aux élections des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement et des conseils généraux.

Ce rapport, rédigé par M. Ferdinand Buisson sur une proposition de M. Dussaussoy, avait été déposé dans la précédente législature. Il a été repris quelques jours après la constitution de la Chambre actuelle, le 10 juin 1910, sur la demande d'un grand nombre de députés.

Voici la liste de nos politiques favorables au vote des femmes :

MM. Adigard, Albert Poulain, Aldy, Amiard, Edouard Andrieu, Andrieux (Basses Alpes), Aubriot, Auriol, Bachimont, Barthe, Basly, Charles Beauquier, Bedoace, Charles Benoist, Georges Berry, René Besnard, Betoulle, amiral Biennaimé, Paul Bignon, Bouhey-Alex, Buisson, Paul Bourély, Bouttié, Bouvier, Brard, Brenier, J.-L. Breton, Brindeau, Briquet, Brizon, Emmanuel Bousse, Fernand Brun, Brunet (Louis), Ferdinand Buisson, Cabrol, Cadenat, Camelle, Camuzet, Carpot, Chaillot, Chamérat, Chanoz, Chasteney, Chaumet, Félix Chautemps, Chenal, Chialvo, Chopinet,

Maurice Colin, Jean Colly, Compère-Morel, Emile Constant, Crosnier, Jules Loutant, Paul Cuny, Danette, Fernand David, Defontaine, Dejeante, De La Porte, Deleuze, Delory, Delpeire, Paul Deschanel, Desjardins, Doizy, Dreton, Drivet, Dubled, Ducarouge, Duclaux-Monteil, Dufour (Indre), Charles Dumas, Emile Dumas, Fernand Engerand, Escudier, Faure, Emile-Favre, Daniel de Folleville (de Bimorrel), Fourment, François Fournier, Charles de France, Gallo, Galpin, Gayraud, Ghesquière, Gheusi, Girod, Justin Godart, Goniaux, Goude, Pierre Guérou, Grandjean de Grandmaison, Groussier, Jules Guesde, Guislain, Albert Hauet, James Hennessy Jean Hennessy, Jaurès, Jean Javal, Antony Joly, de Kerquezec, Lagrosillière, Lamendin, Lanary, Laroche, Larquier, Lauche, Gilbert Laurent, Lavaud, Lehoucq, Lebrun, Lecomte, Lenoir, Lerdy-Beaulieu, Lhopiteau, Loste, Ferri de Ludre, Mairat, Manus, Marietton, Louis Marin, Mauger, Joseph Ménard, Meslier, Messimy, Metin, Mille, Millevoje, Mistral, Molle, Jean Morel, Myrens, Nail, Nectoux, Nicolas Léandre, Noël, Noguès, Pascal, Paturaud-Mirand, Paul Boncour, Raoul Péret, Plichon, Plouzané, Poitou-Duplessy, Ponsot, Pradet-Balade, Gabriel Prévot, Fernand Rabier, Raffin-Dugens, Reboul, Joseph Reinach, Théodore Reinach, Réveillaud, Ringuier Rivière, Roblin, Rognon, Rouanet, Rozier, Roux-Costadan, Sablin, Seie, Sembat, Jules Siegfried, Sixe-Quenin, Sossial, Steeg, Tarbouriech, Thalams, Thierry-Thierry-Cazes, Thivrier, Albert Thomas, Treignier, Trouin, Turmel, Vaillant, Vandame, Vazeille, Adrien Veber, Octave Vigne, Daniel Vincent, Viollette, Walter, Willm.

Il convient de députer que cette liste comprend des députés appartenant à tous les groupes politiques, depuis l'extrême gauche avec MM. Jaurès et Guesde, jusqu'à l'extrême droite avec MM. Duclaux-Monteil et de Grandmaison.

M^{lle} HÉLÈNE MIROPOLSKY PRÉCONISE UN RÉFÉRENDUM

On ne saurait nier que le problème du suffrage politique des femmes n'a jamais été d'une actualité aussi pressante qu'aujourd'hui.

Faut-il rappeler toutes ces manifestations successives : le vœu formulé par le Conseil municipal de Paris ; les conclusions favorables de la commission du suffrage universel de la Chambre, traduites dans une proposition de loi dont M. Ferdinand Buisson fut l'éloquent interprète ? Faut-il rappeler les récents procès des suffragettes parisiennes qui ont hardiment réclamé, au mépris d'une jurisprudence hostile, leur inscription sur les listes électorales ? Manifestations certes très précieuses, mais d'un intérêt plutôt théorique.

L'initiative que vient de prendre le *Journal* (et c'est ce qui, à mon sens, en marque le mérite et la nouveauté) offre un moyen de propagande pratique. C'est la preuve par l'exemple qu'elle appelle et qu'elle sollicite, la seule qui compte vraiment en matière sociale.

On sait que le problème de la capacité politique de la femme ne se pose pas dans les termes où il se présentait à Galles Stuart Mill, il y a plus d'un demi-siècle. La question n'est plus de savoir si la femme mérite d'être l'égal de l'homme, si elle est digne d'exercer comme lui les droits politiques. Cette cause-là, la cause philosophique, est gagnée. Adversaires comme partisans de la réforme se placent aujourd'hui à un autre point de vue : « Convient-il, en fait, d'ouvrir aux femmes les portes de la Cité ? » Or, le principal, le meilleur argument des antiféministes est le suivant : « A quoi bon donner le suffrage aux femmes ? Elles ne voteront point. »

C'est de cette critique, qui rallie beaucoup d'esprits, que votre initiative fera justice, j'en suis certaine.

Peu importent les difficultés de l'entreprise, les détails d'organisation. Il suffit que, par le calcul des suffrages exprimés et recueillis par vos soins, nous soyons à même de répondre : « Voilà ce que le referendum du *Journal* accuse. Imaginez d'après ces chiffres ce que donnera une consultation populaire. »

Peu importe pour quel parti et sur quel nom les femmes se prononceront, et s'il peut résulter de leur participation à la vie publique une nouvelle orientation politique.

Il y a à la Chambre (une enquête que j'ai menée naguère me l'a prouvé) des féministes et des antiféministes dans tous les partis, ce qui prouve que la question du vote des femmes est moins une question politique qu'une question sociale. Et c'est heureux, d'ailleurs.

Dans un demi-siècle, les femmes auront le droit d'être divisées, comme les hommes... Pour l'instant elles ne prétendent conquérir l'égalité politique que parce qu'elle est la condition même de l'égalité devant la loi civile, car celle-ci (l'Histoire le confirme) procède toujours de celle-là.

HÉLÈNE MIROPOLSKY, Avocate à la Cour.

(Le Journal).

LE SUFFRAGE DES FEMMES

« Il suffit, dit Mme Maria Vérona, qu'une seule femme réclame l'exercice du droit de vote pour qu'on ne puisse le lui refuser ».

M^{me} MARIA VÉRONA

Avocate à la Cour d'Appel
Secrétaire de la Ligue des Femmes

L'initiative prise par le Journal est excellente, non seulement parce qu'elle fait appel aux femmes, mais surtout parce qu'elle pose la question devant l'opinion publique. Elle présente cependant, au point de vue de l'organisation, certaines difficultés.

Comment toutes les femmes seront-elles prévenues de l'expérience qu'on veut tenter ? Comment connaîtront-elles les programmes des candidats ? Qui leur assurera l'entrée dans les réunions électorales ? Il ne faut pas oublier, en effet, que beaucoup de réunions sont publiques, comme le suffrage est universel, c'est-à-dire qu'elles sont réservées aux Français... à l'exclusion des Françaises. N'y a-t-il pas à craindre que, dans ces conditions, beaucoup de femmes ne préfèrent s'abstenir ?

Il peut y avoir encore d'autres motifs d'abstention.

Actuellement, la plupart des législateurs se déclarent, en principe, partisans du suffrage des femmes ; mais, en fait, ils redoutent que l'influence féminine ne soit préjudiciable à « leur parti ». N'est-ce pas d'ailleurs pour répondre à cette préoccupation que le Journal invite les femmes à participer aux prochaines élections ? Mais, lorsque le résultat sera connu, que se passera-t-il ? Si les femmes se sont montrées trop avancées, la droite sera mécontente ; si elles ont trop favorisé les candidats de la droite, c'est la gauche qui déclarera qu'elles ne sont pas dignes d'obtenir le bulletin de vote ; enfin, si les femmes sont tellement conservatrices qu'elles n'ont osé aller ni à droite ni à gauche, et ont voté en grande majorité pour le centre, les partis extrêmes — dans un touchant accord — trouveront que, décidément, elles n'entendent rien à la politique.

Or, comme ce sont les élus qui devront nous donner ou nous refuser le bulletin de vote, il est sans doute dangereux de leur faire savoir à l'avance à qui iront nos suffrages.

Toutefois, cela ne doit pas faire obstacle à l'épreuve si intéressante que le Journal veut organiser, les « futures électrices » ayant toujours le droit de déposer un bulletin blanc.

Il est aussi une objection qu'on doit dès maintenant soulever au sujet du résultat numérique qui sera obtenu. Il ne s'agit pas de savoir le nombre des femmes qui veulent voter, mais simplement si la femme doit voter.

En 1848, on n'a pas fait de referendum pour connaître l'opinion de la majorité des hommes ; de même, lorsqu'on a libéré les esclaves, on ne leur a point demandé s'ils voulaient la liberté. Pourquoi agirait-on autrement à l'égard des femmes ?

Les hommes reconnaissent aujourd'hui qu'en équité aucune raison ne s'oppose au suffrage féminin. Il suffit donc qu'une seule femme réclame l'exercice de ce droit pour qu'on ne puisse le lui refuser. — MARIA VÉRONA.

M^{me} LÉON BRUNSCHWIG

Secrétaire générale de l'Union pour le suffrage des femmes

Mme Léon Brunschwig est une des plus actives, des plus convaincues, une des plus prudentes aussi parmi les femmes qui luttent pour conquérir le bulletin de vote.

— Certes, nous a-t-elle déclaré, votre initiative est intéressante et je serais, faut-il le dire, ravie de voir tomber l'objection qu'on nous opposa si souvent et d'après laquelle les femmes ne tiennent nullement dans l'ensemble au droit de suffrage.

« Cependant j'avoue que je ne suis pas sans inquiétude. Vous allez plus vite que nous. Jusqu'à présent, nous nous bornons à réclamer le suffrage municipal. Sur le terrain municipal, nous sommes sûres de nous. Les intérêts municipaux nous touchent toutes de très près et les questions municipales nous trouveront certainement très préparées. Le vote politique est plus grave et je redoute qu'on ne nous le refuse avec beaucoup plus d'énergie. Je suis moins sûre aussi qu'une majorité de femmes — surtout dans les circonscriptions rurales — en ait encore pesé tout l'intérêt.

« Néanmoins, l'expérience vaut la peine

d'être tentée, surtout si elle est entreprise par une grande organisation indépendante, impartiale, comme le Journal, et dans des conditions suffisamment sérieuses pour donner du poids à ses résultats.

« Ce qui, à nous, nous semble important, c'est de signaler à l'avance qu'un échec partiel ne prouverait pas l'indifférence totale des femmes ; que, même si la question du vote politique n'était pas encore tout à fait mûre, la question du vote municipal sur laquelle le Parlement va se décider en discutant la proposition Buisson-Dussausoy peut recevoir une solution immédiate et satisfaisante.

« En un mot, sous la réserve que notre attachement au vote municipal ne puisse pas sembler compromis au cas où la majorité des Françaises que vous allez consulter ne se rallierait pas au suffrage politique, votre initiative nous paraît très intéressante. Elle aura au moins cette conséquence heureuse de poser la question avec force et clarté, de faire réfléchir sur ce problème, d'agiter l'opinion et de démontrer que le mouvement féministe français est sérieux, profond, pondéré, ennemi des extravagances, des violences et des excès, uniquement guidé enfin par la logique et ne cherchant à se développer qu'avec ordre, patience et méthode. » (Le Journal.)

Féminisme ET Agriculture

Madame Odette Bussard a fait une jolie conférence sur les cercles des fermières. A l'étranger, particulièrement en Belgique, au Canada, en Pologne, les cercles des fermières sont nombreux et très suivis, tandis qu'en France, depuis leur fondation en 1910, il n'en a été créé qu'une dizaine.

La Présidente du Cercle des Fermières de la Brie, voudrait voir le nombre de ces cercles, s'accroître en France et dit à ce sujet :

« Ils auront pour but de travailler au progrès et à la diffusion de la science ménagère et agricole, de développer l'amour du foyer et l'attachement à la terre. Ce ne seront pas seulement de simples associations amicales, mais surtout des organismes d'enseignement, servant de prolongements aux écoles ménagères ambulantes et aux écoles d'enseignement ménager post-scolaire. Ils s'adresseront aux anciens élèves de ces écoles, désireuses de perfectionner leurs études, et à toutes les femmes en général, pour leur procurer les connaissances professionnelles domestiques qui leur sont indispensables. Ils s'efforceront d'atteindre le but que nous venons d'indiquer, par des réunions périodiques avec conférences, des concours et expositions avec récompenses, par la distribution de brochures, par la constitution d'une bibliothèque, etc. »

Dans un rapport très intéressant, M. Riverain, Président du Syndicat des Agriculteurs du Loir-et-Cher, a montré l'heureuse initiative qu'a prise ce syndicat en récompensant les fermières en même temps que les fermiers ; l'année dernière, 11 fermières ont obtenu des prix de ce syndicat.

M. Riverain voudrait voir cet exemple se développer tandis qu'en général, les prix accordés par le Ministère de l'Agriculture le sont aux fermiers seulement et jamais aux femmes ; le nom de la femme est passé sous silence, tandis qu'en réalité, la fermière, par son activité, sa vigilance et sa surveillance constante assure le bon fonctionnement de l'exploitation et permet à son mari d'obtenir des récompenses.

M. Riverain voudrait en outre que l'on choisisse dans les expositions des comices agricoles et au Concours général de Paris, des fermières expérimentées comme membres du Jury chargées de juger les produits intérieurs de la ferme et qu'après avoir été modestement à la peine, elles fussent ainsi ensuite à l'honneur. Ce vœu est bien légitime.

Chaque année, à l'époque du Concours Agricole de Paris, la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture organise un congrès agricole. Celui de 1914 a été consacré à l'étude de l'intérieur de la ferme, et pour la première fois les organisateurs de ce congrès annuel ont confié la rédaction et la défense d'un grand nombre de rapports à des femmes. Il y a là une innovation dont nous ne pouvons que nous féliciter et un précédent sur lequel nous pourrions nous appuyer pour demander ultérieurement l'admission des femmes dans les congrès et dans les grandes assemblées agricoles de notre pays.

Mme Babet-Charlon a été chargée de présenter un rapport sur l'enseignement ménager agricole, Mlle Jeanne Morin sur l'enseignement ménager en Angleterre, Mme Montour sur la laiterie, Mmes Jeanne Percheron et Maraval sur l'utilisation et l'industrialisation des sous-produits de la basse-cour. Mlle Lemarié sur l'élevage du lapin pour fourrures, Mlle Latapy sur l'enseignement horticole pour les jeunes filles, Mme Tardy sur les petites industries complémentaires de la vie rurale.

Nous devons constater que sur 23 rapports que présentait ce congrès, 8 ont été confiés à des femmes et que celles-ci ont obtenu auprès des congressistes un très gros succès. Nous avons donc obtenu en cette circonstance environ le tiers des rapports. Il faut noter, en outre, qu'un rapport a été présenté par Messieurs Riverain et Lecomte sur l'importance du rôle de la femme au point de vue moral et social. Nous pourrions donc nous réjouir de la place importante que le féminisme a occupée en cette circonstance et formuler l'espoir que le féminisme agricole pourra prendre prochainement une extension plus grande. Il y a là un mouvement qu'il sera intéressant de suivre et de surveiller.

RAYMOND BRUNET.

Pourquoi suis-je féministe

Accorder le droit de vote à la femme me paraît être un simple acte de justice ; car, de même que l'homme, partout où elle a des devoirs et des responsabilités, la femme doit avoir des droits. Je ne trouve point d'ailleurs que le gouvernement masculin soit montré jusqu'ici tel qu'on craigne de ne pas l'améliorer en le rendant plus juste.

J. DUBOIS, professeur.

Pourquoi je suis suffragiste ?

Tout simplement parce que m'étant un peu occupée d'œuvres sociales, je suis convaincue que dans ce domaine on se heurte journellement à des résistances que peuvent seuls ébranler les privilèges qui possèdent le droit de vote.

L'unique outil de la femme est la pétition : effort colossal, résultat nul. Il nous faut autre chose si nous voulons servir efficacement le pays que nous aimons.

E. FATIO-NAVILLE.

Ce qui m'a rendue suffragiste, c'est le fait d'être née dans un milieu ouvrier, d'avoir vu souffrir les femmes, mères et filles, avec la résignation de victimes convaincues qu'il n'y a rien à changer ; c'est aussi la conviction acquise que toute la supériorité de l'homme en général, surtout dans la classe des paysans et des ouvriers, ne git que dans le droit que leurs pairs plus instruits ont octroyé à tous, sans distinction, de régner tyranniquement. J'y vois, en outre, l'un des moyens les plus radicaux pour régénérer la race.

J. FLEURET.

Je suis suffragiste :

1° Par esprit de justice, car il est souverainement inique, puisque la femme est soumise aux mêmes lois que l'homme, que celui-ci ait seul le droit de désigner les législateurs en qui il a confiance, seul le droit d'accepter ou de repousser les lois que tous et toutes doivent observer.

2° Par esprit de préservation sociale, car la coopération directe des femmes est nécessaire pour conjurer certains périls qui menacent la société, pour faire triompher certaines causes morales et humanitaires, contre lesquelles se coalisent l'égoïsme masculin et la puissance des intérêts.

3° Par amour pour la société humaine, dont l'organisation est actuellement celle d'un ménage de garçon et a besoin de la main féminine pour qu'il y règne plus d'ordre, de confort, d'harmonie et de bonté.

Je ne crois pas que le suffrage féminin soit une panacée, mais je crois qu'il est indispensable désormais à l'évolution normale de l'humanité civilisée. Cette innovation, si redoutée par les uns, si désirée par les autres, contribuera en quelque mesure à rendre les hommes meilleurs et plus heureux.

Alexandre GUILLOT, pasteur.

(Mouvement féministe).

Infériorité légale de la mère

L'article 373 sur l'autorité paternelle dit : le père seul exerce cette autorité pendant le mariage.

1° Ce droit est tellement absolu que l'homme lui-même ne peut le restreindre par aucun engagement. Si par exemple, un homme s'engage, dans son contrat de mariage, à donner une certaine religion à ses enfants, il n'est nullement forcé de tenir sa promesse. Il est par conséquent absolument libre de diriger l'éducation et l'instruction de ses enfants comme il lui plaît. Il peut les mettre en pension, ou prendre à son domicile instituteur ou institutrice, sans que sa femme puisse s'y opposer d'aucune façon légale.

2° Le père a seul le droit de correction, c'est-à-dire qu'il peut faire enfermer l'enfant âgé de moins de 16 ans, dans une maison de correction pour un mois sans aucun jugement. La mère ne peut exiger d'être consultée sur l'internement ni sur la durée de la peine. Ce droit vraiment abusif, puisqu'il ne subit aucun contrôle, a donné lieu parfois à des actes iniques. Il n'existe presque dans aucun autre pays. En pratique, actuellement, le président du tribunal fait toujours une enquête, même quand il n'en n'a pas légalement le droit. La mère, même veuve et tutrice ne peut faire enfermer l'enfant sans l'approbation de deux parents paternels de l'enfant et l'autorisation, après enquête, du président du tribunal. Ceci nous paraît d'ailleurs très juste ; il faudrait seulement que le droit du père soit soumis aux mêmes restrictions. (Art. 375 à 383.)

3° Le père a seul l'administration et la jouissance des revenus de l'enfant. (Art. 384.)

4° L'autorisation du père est seule nécessaire au mariage de l'enfant. Celle de la mère est demandée, mais l'enfant peut passer outre.

b) En cas de dissolution du mariage (absence, divorce, mort, etc.) :

1° Quand le père est déchu, la puissance paternelle n'appartient pas de droit à la mère. Ce sont les juges qui décident si on lui donne ou non l'enfant. On a voulu par là prévoir le cas où les parents, continuant à vivre ensemble, on estime que la mère ne peut protéger son enfant. (Loi du 24 juillet 1889.)

2° En cas de folie ou d'absence, la mère exerce les droits paternels comme suppléante du père. Elle est comptable envers lui de la fortune des enfants.

3° La jouissance légale et l'administration des biens de l'enfant appartiennent au père seul, même en cas de divorce, aux torts réciproques. Si la mère a la garde de l'enfant, elle peut obtenir seulement une pension égale aux revenus de l'enfant. Pour que la jouissance légale revienne à la mère, il faut que le divorce soit prononcé contre le père. (Art. 386, Code civil.)

4° Le mari prémourant peut imposer à sa femme un conseil de tutelle qui surveille l'administration des biens de l'enfant. La mère n'a pas le même droit vis-à-vis de son mari si elle meurt la première. (Art. 391.)

5° Si la mère se remarie, elle doit demander au conseil de famille de lui maintenir la tutelle. Si le conseil refuse, il peut choisir le nouveau tuteur sans consulter la mère. Le conseil de famille peut dans certains cas retirer la tutelle au père, mais le remariage de celui-ci n'est pas une raison suffisante. (Art. 395, 400, 444.)

6° Les ascendants ont la tutelle légale après la mort des parents lorsqu'il n'y a pas de tuteur testamentaire, les ascendants n'ont pas la tutelle légale. Elles peuvent seulement être nommées tutrices par les parents ou le conseil de famille.

Feuilleton de « POUR LES FEMMES »

La Vie tragique de Geneviève

par Louise Compain

Et ce mot de bienveillance banale lui parut soudain empreint d'une ironie si cruelle qu'il s'arrêta, comme incapable de soutenir davantage son rôle de bon maître. Heureusement la porte s'était refermée, et Geneviève, le cœur ensoleillé par la sympathie qu'elle venait de rencontrer, vaguait maintenant aux devoirs de sa charge.

Il se leva, s'appuya à la cheminée, passa la main sur son front :

— Voyons, c'est impossible ! ces choses-là n'arrivent pas.

Un bruit de porte qu'on referme le tira de ses réflexions. Il s'approcha de la fenêtre, souleva le rideau. C'était Geneviève qui s'en allait attendre Marguerite.

Alors, à pas de loup, il sortit de la pièce. Nul bruit dans le vestibule. Armandine seule était dans la maison, occupée à la cuisine sans doute. Personne ne le verrait. A grandes enjambées, mais sur la pointe du pied, il enfila les escaliers jusqu'au second étage. Un instant, il s'arrêta devant une petite porte, tourna la poignée avec une délicatesse de cambrioleur et se trouva dans la mansarde claire et propre, dont le petit lit de Geneviève occupait la moitié. Là, sur la cheminée, il y avait deux cadres. A pas feutrés, il s'approcha. Oui, il connaissait ces deux photographies.

De l'une jaunie et fanée par le temps, il avait aussi possédé un exemplaire, jeté au feu dans un jour de colère : c'était celle de sa maîtresse ; l'autre, toute neuve, c'était celle que Marguerite avait fait faire l'an dernier dans sa première toilette de bal. Mais était-ce bien Marguerite, n'était-ce pas Geneviève déguisée ? Dans un éclair de rage, il saisit le portrait ; il l'allait déchirer, quand une voix l'avertit que la moindre imprudence le perdrait. Alors, honteux, il s'en alla, redescendit son propre escalier avec la crainte d'y être aperçu par sa cuisinière, et, en proie à l'accablement profond qui suit les certitudes douloureuses, il rentra dans la pièce calfeutrée de tentures lourdes qui saurait garder le secret de ses délibérations.

Oui ! il n'en pouvait plus douter aujourd'hui. Geneviève était l'enfant dont Adrienne lui avait annoncé la naissance. Geneviève était son enfant. Car il savait à cette heure qu'il n'avait jamais soupçonné la fidélité temporaire d'Adrienne. Elle l'avait aimé, il en était sûr. Ce n'était plus la fatuité du jeune homme qui parlait en lui, c'était la raison profonde des souvenirs et du sentiment. D'ailleurs, s'il lui fallait une preuve, il l'avait. C'était la sœur de sa fille qu'il rencontrerait chaque matin dans sa maison. Plus qu'une ressemblance physique, pourtant si éclatante, il y avait entre elles l'attrait profond des natures semblables. Et si lui-même en cet instant où l'intruse faisait irruption dans le jardin bien clos, où il avait installé sa vie à l'abri des bourrasques, ne se sentait pas au cœur une colère durable, c'est qu'un étrange instinct de protection et de pitié pour sa propre chair, parlait plus haut que ses révoltes de bourgeois amoureux de bien-être et de tranquillité. Oui, c'était, il n'en pouvait douter davantage, sa propre fille qui le servirait ce soir à table, qui demain cirerait ses chaussures, nettoierait sa table de toilette, laverait son linge, et à laquelle il remettrait, en échange de ses services, deux petites pièces d'or !

— Mais c'est abominable ! s'écria-t-il.

Et une voix en lui-même murmura que cette rencontre imprévue avec son enfant, eût pu être plus abominable encore. Geneviève était pauvre, elle n'était qu'une servante ; mais elle était pure, mieux que pure : délicate et fière. C'était une fleur des champs, une églantine à qui la culture seule avait manqué pour atteindre sa grâce parfaite.

— C'est cela, pensa-t-il, je lui ferai donner de l'éducation, mais comment ? pourquoi ? sous quel prétexte ? Et puis elle ne peut rester ici, entre nos enfants et moi à sa vraie place, ni à sa place d'aujourd'hui. De place, elle n'en a point ici. Pauvre enfant ! Comment ai-je pu l'ignorer jusqu'à ce jour ? Comme on est dur à vingt-cinq ans ! Que faire maintenant ?

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traités avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

Jamais encore en sa vie de fonctionnaire habitué à débrouiller des affaires ennuyeuses, il ne s'était trouvé en présence d'un problème aussi rude. La misérable erreur de sa jeunesse, véniale à ses yeux jusqu'à ces jours, s'imposait à son âge mûr, grosse de remords et de complications ! Qui pouvait prédire toutes les vicissitudes, tous les ennuis qu'allait engendrer la présence de Geneviève et l'affinité, trop explicable, qui l'unissait à Marguerite. A tout prix d'abord, il fallait empêcher que celle-ci connût jamais la raison secrète de cette affection qui la portait vers sa sœur. Rougir devant lui-même suffisait, mais rougir devant sa fille, être jugé par cette conscience droite et trop jeune pour être indulgente, assister au bouleversement de ce petit cœur tendre qui l'admirait, qui lui témoignait une si touchante confiance, cela il ne pourrait le supporter. Cette blessure il ne la méritait pas. Et que son fils non plus ne sût rien ! Mais demain, peut-être, ils sauraient...

Il fallait tout redouter de l'imagination de Geneviève, de cet espoir qui la hantait encore de retrouver son père. Ne s'était-il pas trahi tout à l'heure ? Qui sait si Geneviève n'avait pas déjà aperçu son étrange ressemblance avec Marguerite ? Peut-être son attention était-elle aux aguets de toute preuve capable de corroborer les soupçons qui déjà avaient pu germer dans son esprit tendu par un désir immense et fou, que la réalité, hélas ! venait de démontrer sage et réalisable. Et si la perspicacité de la jeune fille était encore endormie, comme il était possible, elle pouvait s'éveiller au moindre fait. Ah ! il ne s'était que trop livré, déjà ! Oui, le plus tôt possible, il fallait éloigner Geneviève de cette famille qui était presque la sienne, et que sa présence risquait de désunir.

Comment faire ? Il n'avait pas l'habitude de s'occuper des domestiques. Il serait facile assurément d'exploiter l'animosité latente de sa femme (explicable, elle aussi, par les mêmes causes qui produisaient la sympathie de Marguerite), et de l'amener à renvoyer sa femme de chambre. Mais la bassesse de ce procédé le dégoûta.

Non ! ce qu'il fallait, c'était éloigner Geneviève en douceur, en assurant son avenir, sous le prétexte de l'intérêt qu'avait éveillé, chez ses maîtres, la supériorité de sa nature sur sa condition. Oui, c'était là l'unique solution qui lui permettrait à lui de retrouver la quiétude de sa vie, et le repos de sa conscience. Mais, pour atteindre ce résultat, la collaboration de sa femme lui serait nécessaire. Réflexion faite, il ne pouvait douter de trouver en elle un appui fidèle. Sans doute, le moment de la confession serait aussi pénible pour elle que pour lui, mais elle le jugerait du moins avec l'indulgence de sa conscience de bourgeoise et de mondaine, d'épouse élevée dans le respect du droit de l'homme, et le mépris de la femme de plaisir. Si parfois il l'avait jugée prisonnière, trop volontaire, des préjugés de sa classe, il bénit à cet instant l'étroitesse de vues de sa compagne qui ferait d'elle son alliée la plus sûre. La pensée de l'aide qu'il allait trouver en elle dans ce mauvais pas lui fut infiniment douce. D'ailleurs, comment aurait-il pu lui cacher plus longtemps le sujet d'une angoisse que déjà elle avait devinée ? Il avait pris avec elle la confortable habitude des confidences. Se souvenait-il d'un souci dont sa faiblesse n'eût offert aussitôt le partage à sa femme ? Non, il ne lui cachait rien. Dès ce soir, elle saurait tout.

VII

Lorsque Geneviève, le lendemain matin, reçut le courrier des mains du facteur, elle reconnut, sur une enveloppe bleu pâle, une écriture qui fit battre son cœur. Vite elle mit la lettre dans sa poche et, dès qu'elle fut libre, monta dans sa chambre pour la lire avidement.

« Vous m'avez rendu bien triste, hier, chère mademoiselle Geneviève, en vous sauvant au moment où je me réjouissais de vous offrir le bouquet que j'avais fait fleurir pour vous toute la semaine. Si vous n'avez pas voulu monter, c'est qu'apparemment vous nourrissiez de la méfiance à mon égard. C'est bien cela qui me cause de la peine. Je vous assure que je suis un honnête garçon comme

vous êtes une honnête fille, et que vous n'avez rien à craindre de moi. Il est vrai que, jusqu'ici, je ne vous ai guère parlé mariage, car j'estime qu'il faut se bien connaître avant d'en venir à cette décision. Il faudrait donc nous rencontrer plus souvent, pour savoir si nous nous convenons. Il est bien vrai que je n'ai pas encore vu de jeune fille qui me plaise autant que vous, et j'aimerais à croire que de votre côté vous pensez de même à mon égard. Ne pourriez-vous demander à vos patrons la permission d'aller aux cours du soir de l'Hôtel de Ville ? On pourrait s'y retrouver dans la semaine, car le dimanche me semble bien lointain.

« Faites-moi réponse le plus tôt possible. Il me tarde tant de revoir vos jolis yeux ! Ne me faites pas trop languir.

« Celui qui vous est tout dévoué. »

Suivait une signature à peu près illisible, mais comment Geneviève se serait-elle arrêtée à ce détail ? Le nom indéchiffrable rayonnait dans son cœur.

Elle sourit au souvenir de Bernard. Elle était aimée, recherchée en mariage, déjà ! Elle sourit à l'image jolie que lui renvoyait le petit miroir posé au-dessus de sa commode. La vie lui sembla belle et douce. Ici, tout le monde était bon pour elle, et là-bas, dans l'atelier, où le beau bo's doré s'allongeait sur l'établi, quelqu'un pensait à elle en faisant voler sous son rabot les copeaux blonds légers comme des boucles. Oui, elle était heureuse ! Soudain, ses yeux s'assombrirent. Lui faudrait-il quitter cette petite chambre ? cette demeure où elle avait rencontré mieux qu'une amie : un être à admirer et à servir ? Pour vivre avec Bernard, devrait-elle vivre loin de Marguerite ? D'un élan passionné son cœur répondit non. Marguerite c'était la bonté, la grâce, la musique, toutes les choses qui font la vie belle. Avec elle, par elle plutôt, Geneviève voyait s'ouvrir un monde où les rêves et les aspirations vagues de son cœur devenaient des réalités. Marguerite, c'était une source intarissable et fraîche de vie nouvelle. Non, Geneviève ne saurait plus la quitter.

Et cependant, elle aimait Bernard. Lui aussi était l'inconnu : un inconnu délicieux et troublant. Oh ! que ne pouvait-elle les garder l'un et l'autre ! Des combinaisons s'ébauchèrent dans sa petite tête, penchée sur la lettre ; son front blanc se fronçait sérieux, tandis que ses joues restaient toutes roses d'émotion. Un timbre électrique la fit sursauter.

« Madame ! »

En hâte elle glissa la lettre dans le tiroir de sa petite table et dégringola l'escalier.

Dans la salle à manger où elle arriva essouffée, madame Varenne faisait la toilette des plantes vertes. D'un geste brusque elle indiqua à sa bonne le désordre de la table où demeurait encore la vaisselle du premier déjeuner. Geneviève, qui se sentait fautive, obéit en hâte. Dans ses allées et venues, elle rencontra le regard sévère et scrutateur de sa maîtresse. Il n'y avait plus aucune bienveillance dans cet œil bleu qu'une expression inaccoutumée de soupçon et de colère faisait presque noir.

« Mon Dieu ! qu'y a-t-il ? » se demanda Geneviève qui sentit peser sur chacun de ses mouvements, ce regard nouveau, tout chargé d'animosité. « Peut-être madame a-t-elle appris que j'ai vu Bernard. Comme elle a l'air fâché ! » Et souple, rompue à l'obéissance, craintive des reproches, elle s'appliqua aux besognes que chaque matinée ramenait.

« Henri a la berlue, se disait madame Varenne, maintenant assise dans une bergère du salon. Hier le costume pouvait prêter à la confusion, car Marguerite et Geneviève sont presque de même taille et, de loin, leurs chevelures et leur teint semblent pareils ; mais aujourd'hui... aujourd'hui ? Oui, il reste peut-être une vague ressemblance. Mais... mais, murmurait une voix plus intime, ton mari a reconnu sa maîtresse dans la mère de sa servante, il a comparé les âges et les dates, et il est évident pour lui que Geneviève est la fille de cette dernière maîtresse, sa fille !

» Sa fille ? Ah ! non, par exemple ! La fille d'une maîtresse n'est pas la fille d'un homme au même titre que celle d'une épouse. Et puis, l'ai-je connue, moi, cette maîtresse ? Henri est un imaginaire, il s'est monté la tête. Ah ! il aurait pu me taire ses doutes. Certes, je savais bien qu'il avait eu des femmes avant notre mariage, mais que, maintenant, il prétend retrouver une fille dans ma domestique, cela je ne saurais l'admettre. Il a perdu la tête, il ne sait ce qu'il dit... »

Et elle continua ainsi, tandis que ses doigts agiles maniaient l'aiguille, à exhaler sa rancune de femme légitime, gardienne du foyer et du bien-être familial ! Car si elle fût descendue tout au fond de sa conscience, elle y aurait trouvé tapie dans un recoin, la crainte

que la soudaine intrusion de la fille naturelle ne vint diminuer leur part de confort. Pour apaiser ses absurdes remords, Henri ne trouvait qu'un remède : le départ de Geneviève pour un pensionnat à l'étranger. « Elle y recevra l'instruction qui lui a manqué, avait-il dit, et pourra devenir institutrice ou gouvernante ; puis je lui constituerai un petit avoir, et elle s'établira loin de nous. »

La perspective de ces dépenses imprévues révoltait la mère de famille prévoyante, habituée à prélever sur les revenus de la famille une petite épargne qui venait accroître le capital héréditaire, précaution bien nécessaire en un temps où le prix de la vie augmente chaque année ! Encore si on avait été certain d'avoir à réparer une injustice, mais consentir ce sacrifice pour calmer une imagination affolée !

Et la jalousie qu'elle n'avait pas osé montrer à son mari ajoutait : « Faut-il qu'il ait aimé cette femme pour que, vingt ans après, il soit ainsi bouleversé par un souvenir ! »

Henri Varenne rentra de son bureau avec une figure crispée que la gaieté de Marguerite ne parvint pas à éclaircir. Sa femme, durant le déjeuner, rencontra son regard qui cherchait au doigt de Geneviève la bague absente, et qui, alternativement, se posait sur les deux jeunes filles pour un nouvel examen, dont le résultat laissa son front plus préoccupé et plus sombre.

« Il faut que cela prenne fin, le plus tôt possible », décida madame Varenne. Elle ignorait encore comment cette fin viendrait, mais dès lors elle la voulut avec son obstination de femme habituée à gouverner les siens d'autant plus sûrement qu'elle était sans colère et sans doute.

Le hasard allait la servir en lui laissant le champ libre au moment où le prétexte désiré se présenterait.

Le courrier du soir apporta à M. Varenne l'annonce de la maladie soudaine d'une tante qui vivait dans le centre de la France et dont il était l'unique héritier. Il télégraphia pour obtenir un supplément de nouvelles et décida de partir le lendemain si la gravité de l'état de la malade lui était confirmé. Bien que la mort éventuelle d'une parente qu'il voyait rarement ne pût chasser, par un émoi profond, le trouble de ses pensées, cependant la possibilité d'un départ prochain, la nécessité d'avertir son chef, d'assurer le service, modifièrent un peu le cours de ses préoccupations. Surtout il éprouva l'invincible soulagement d'ajourner la solution, de déposer un moment ce fardeau de soucis sur la raison de sa femme : « Tu réfléchiras à tout cela, ma chérie, lui dit-il le soir, et dès mon retour nous prendrons un parti. Combien je te suis reconnaissant de ton indulgence et de ton assistance. Quelle précieuse amie j'ai en toi ! »

La dépêche attendue arriva le lendemain matin et Varenne partit à midi.

Geneviève n'avait pas encore répondu à Bernard. Un moment l'idée lui était venue de montrer sa lettre à Marguerite, mais elle avait vu celle-ci attristée du départ de son père, de la mort probable de sa tante, et s'était fait scrupule de l'ennuyer de ses propres affaires. Ainsi tout absorbée par le premier éveil de l'amour, elle ne soupçonna rien du drame que sa présence soulevait autour d'elle. Peut-être, si son intelligence eût été libre, se fût-elle demandé pourquoi son maître prenait soudain un intérêt étrange à sa petite personne, et pourquoi les regards de madame Varenne se chargeaient de colère à sa vue. Peut-être aussi se fût-elle aperçue que son costume bleu la faisait toute semblable à Marguerite. Mais son imagination qui jadis, si souvent, avait travaillé à vide sur le mystère de sa naissance, semblait endormie aujourd'hui que la réalité se dévoilait lentement ; ou plutôt, absorbée par une autre pensée, elle passait aveugle, devant les faits présents. Romanesque, exaltée, nature inculte et riche, Geneviève ne possédait pas l'esprit d'observation qui seul eût pu lui servir de fil conducteur au milieu des événements qui allaient se dérouler et qu'elle subirait sans les comprendre.

Elle se demandait ce qu'elle devrait répondre à Bernard et, comme lui, trouvait le dimanche lointain. Ah ! si elle avait pu aller aux cours du soir ainsi qu'il le lui proposait !

Cette idée chemina si bien dans sa petite tête qu'en revenant du collège où elle avait accompagné Marguerite après le départ de M. Varenne, elle fit un détour pour passer devant l'Hôtel de Ville. Elle trouva sans peine les Affiches de l'Association Philotechnique et vit que le même soir elle pourrait assister à un cours de français. « En même temps, je perfectionnerai mon orthographe ! »

Elle entra dans un bureau de tabac, acheta une carte postale et avertit son ami.

Elle eut un petit frémissement de crainte en jetant sa carte dans la boîte. Bernard l'attrait et l'effrayait à la fois, comme un chemin périlleux, qui conduit à un paradis défendu. Aujourd'hui, le désir de s'aventurer un peu plus près du jardin fermé faisait commettre à Geneviève une action qui n'était pas tout à fait droite, et elle se préparait à la conclure par un mensonge. Une rougeur légère colora ses joues, mais la carte était dans la boîte où nul n'avait le pouvoir de la prendre, sauf celui qui la porterait à son destinataire. Le premier pas vers l'irréparable malheur était accompli.

Elle se hâta pour rattraper le temps perdu et fut confuse en arrivant à la maison d'entendre Armandine lui dire que madame l'avait appelée et l'attendait en haut.

Froide et blonde dans le peignoir clair qu'elle n'avait pas encore échangé pour la robe d'après-midi, madame Varenne était assise sur un fauteuil bas. Sa main droite ouverte s'appuyait sur une table et Geneviève n'aperçut pas le feuillet bleu pâle caché sous les doigts blancs.

... D'où venez-vous? interrogea madame Varenne.

— J'ai passé devant la Mairie, avoua Geneviève, pour y lire les annonces des cours du soir.

Elle hésita devant l'attitude sévère de sa maîtresse, puis bravement :

— J'espérais que madame voudrait bien me permettre d'assister quelquefois au cours pour que je puisse m'instruire un peu.

— Et parce que ces cours vous fourniraient un bon prétexte pour vos rendez-vous de nuit.

La voix méchante détacha les derniers mots.

— Oh! madame, s'écria Geneviève consternée.

Lentement madame Varenne souleva sa main tandis que ses yeux fixaient la servante avec une étrange expression de triomphe.

— Vous reconnaissez cette lettre? dit-elle enfin.

Geneviève baissa la tête.

— Vous ne fermez pas assez bien vos tiroirs, ma petite, continua madame Varenne. Je n'ai eu qu'à ouvrir celui de votre table pour apprendre que vous étiez une hypocrite. Vous nous avez trompés ici, où vous étiez traitée avec un excès de faveur. Ma fille faisait de vous une amie, je vous ai témoigné une grande confiance. Aujourd'hui, je dois reconnaître que vous êtes indigne des bontés que nous avons pour vous; oh! vous n'avez pas été longue à vous dénicher! A peine sortie de l'orphelinat, vous avez déjà un amoureux, un amant peut-être.

— Non! non! cria Geneviève, même je n'ai plus envie de l'épouser.

— Comment, vous en avez déjà assez! Marcheriez-vous sur les traces de votre mère?

— Oh! fit Geneviève dans un sursaut. Et, la figure enfouie dans son tablier, elle sanglota éperdument.

— Bref, je ne peux plus laisser ma fille en contact avec vous! vous allez partir.

Geneviève releva la tête, montra un visage rouge et bouffi, des yeux noyés de pleurs que la stupeur sécha soudain.

— Partir!

Sa voix s'étrangla.

— Oh! Madame, non, non, ne me renvoyez pas. Vous ne savez pas. Je voulais justement lui dire que je ne voulais pas quitter mademoiselle. Madame, je vous promets de ne pas aller aux cours du soir. Oui, c'était un vilain mensonge que je faisais là. J'aime le voir aussi lui. Mais ça m'est égal, je ne le verrai plus. Ne me renvoyez pas. Laissez-moi auprès de mademoiselle. Oh! je l'aime comme si elle était ma sœur!

Elle joignit les mains et tomba à genoux; mais ses yeux implorants se baissèrent épouvantés devant l'expression implacable du visage de madame Varenne.

— Ma fille, votre sœur? Vous vous oubliez. Oui, il est vrai que mademoiselle avait pour vous presque de l'amitié.

— Oh! oui, sanglota l'enfant.

— Mais, et les mots tombèrent espacés et durs, elle ne vous connaissait pas. Quand elle vous connaîtra, elle ne vous aimera plus.

— Oh! fit Geneviève d'une voix étouffée, comme si un poids écrasant fût tombé sur sa poitrine.

— Vous allez partir, répéta madame Varenne qui tenait sa victoire. Montez dans votre chambre et faites vos paquets. Je vous conduirai moi-même au refuge des sœurs Saint-Charles. La directrice vous renverra à l'orphelinat ou vous placera ailleurs.

Geneviève se tordit les mains.

— Oh! pardon, madame, implora-t-elle encore dans un gémissement.

— Armandine vous aidera à faire votre

malle. Nous allons quitter la maison immédiatement.

Et madame Varenne appela la vieille cuisinière qui, d'en bas, avait entendu toute la scène.

Armandine était une grosse normande illettrée, habile aux sauces, un peu roncienne, dont l'ample corsage cachait un cœur tendre. Elle aussi avait pris Geneviève en amitié, et les rides de sa large figure tremblaient lorsqu'elle arriva dans la chambre d'exécution.

Elle eut un coup d'œil pitoyable pour Geneviève à terre, mais raffermi sa voix pour lancer : « Oh! c'est laid de tromper son monde comme ça, la gamine »; puis, croyant entrer dans les desseins de sa maîtresse, elle commença son plaidoyer.

— Pour sûr que c'est vilain de courir après les garçons; mais si madame voulait lui pardonner, j'en crois bien qu'elle ne recommencerait pas. C'est léger, madame, c'est un peu roué, mais c'est pas mauvais, mauvais pour dire. C'est jeune, quoi! On a tous été jeunes. Non, elle ne voudrait plus recommencer. Et puis je m'en charge moi de l'empêcher. J'veillerai sur elle. Je la tiendrai, et serré encore! Peut-être bien que madame réfléchira.

Mais la vieille femme perdit toute contenance quand la voix de sa maîtresse lui coupa la parole :

— Je vous ai priée de monter, Armandine, pour aider Geneviève à faire sa malle et non pour me donner des conseils dont je n'ai que faire. Je ne veux plus revoir cette fille chez moi. Mademoiselle ne la trouvera pas à son retour. Est-ce compris? Vous avez une demi-heure pour ranger ses affaires et aller chercher une voiture.

— Allons, ma pauvre petite, dit doucement Armandine, levez-vous et venez avec moi.

Mais Geneviève se dressa soudain sans s'appuyer sur la main secourable. Ses yeux luisaient sous la brume rouge des larmes.

— Vous ne voulez pas me pardonner, madame. Vous me chassez; pourtant je vous aurais juré de ne plus revoir Bernard.

Madame Varenne haussa les épaules.

— C'est bien, madame, fit l'enfant d'un ton résolu. Venez, Armandine.

Et, précédant la vieille femme, elle monta dans sa chambre.

Fiévreusement, elle vida les tiroirs dans sa malle. Armandine doucement l'encourageait. « Pour sûr qu'on ira vous reprendre, ma petite. Mademoiselle intercédéra pour vous et monsieur est meilleur que madame. Ne vous découragez pas ». Geneviève ne répondait pas. Entendait-elle?

— Je vais chercher mes souliers dans la cuisine pendant que vous arrangez ma robe, dit-elle très vite.

Puis, d'un geste furtif, elle saisit sur la cheminée le portrait de sa mère et descendit l'escalier.

Elle pénétra dans la cuisine, passa dans le jardin et à pas de loup s'avança vers une petite porte qui donnait sur le faubourg. Doucement elle tira le verrou, puis sans regarder derrière elle s'enfuit dans la direction de la ruelle du Four-à-Pain. Elle était sûre de reconnaître la fenêtre où fleurissait un bégonia...

Lorsque Armandine inquiète descendit, elle poussa un cri perçant et, aux reproches de sa maîtresse, elle répondit cette fois, perdant tout sentiment d'obéissance :

— Ah! bon Dieu! madame; une petite si gentille, qu'en aurez-vous fait? Elle est bien perdue maintenant, la pauvre!

— Eh! bien tant pis, murmura madame Varenne. Elle ne reviendra pas!

Lorsque Marguerite rentra une heure plus tard, elle fut atterrée d'apprendre la fuite de Geneviève. L'attitude de sa mère lui fit soupçonner un mystère et son esprit travailla sur les événements inattendus et suspects qui venaient de se passer.

VIII

L'avenue montait déserte et blanche sous les arbres dont les fines ramures noires, bordées d'hermine, semblaient toucher presque un ciel bas, ouaté de gris, d'où s'échappaient les lents flocons annonciateurs des rafales.

Une forme brune, encapuchonnée jusqu'aux pieds se hâtait vers une des maisons silencieuses, et laissait sur la neige molle le sillage de ses petits pieds. Dans l'antichambre tiède, le manteau sombre tomba, et Marguerite parut, les joues roses, un peu de poussière blanche mêlée à ses boucles d'un beau châtain doré.

— Tu n'as pris mal? demanda le père affectueux qui ouvrait la porte de son cabinet de travail.

— Point du tout! Mais je vais me réchauffer chez toi, si tu veux bien, papa.

Et, devant le foyer brûlant, elle s'allongea à demi sur une chaise basse, les mains croisées derrière la tête, les pieds au feu, toute au bien-être de la chaleur qui s'insinuait dans ses membres. Varenne la regarda avec tendresse : qu'elle était jolie ainsi, dans cette pose enfantine qui révélait sa naissante grâce de femme! Mais il vit soudain le sourire de ses lèvres roses s'effacer; Marguerite dénoua ses bras, se ramassa sur elle-même, posa son coude sur ses genoux et, le menton dans sa main gauche, parut réfléchir.

— A quoi penses-tu maintenant? demanda-t-il.

D'une voix très basse, elle répondit :

— A Geneviève.

— A Geneviève, répéta-t-il, surpris.

— Oui, voilà plus de quinze jours que je ne l'ai aperçue.

— Tu la vois donc?

L'interrogation devenait presque sévère.

— Oh! non, papa! deux ou trois fois seulement sur le chemin du collège nous nous sommes rencontrées, et nous avons échangé quelques mots. La première fois, elle osait à peine venir à moi; mais elle avait un sourire heureux. La dernière fois, je lui trouvais l'air triste, et comme je lui demandais pourquoi, elle eut des larmes plein les yeux et ne répondit pas. Depuis, j'ai eu du souci pour elle et ce matin, je me suis réveillée en rêvant qu'elle m'appelait à son aide.

Est-ce la mélancolie de ce grand lincol blanc, tombé sur nous aujourd'hui, je ne sais, mais j'ai le cœur encore oppressé de ce cauchemar. Il me semble qu'elle est seule, qu'elle est malade peut-être, qu'elle a besoin de moi... et je ne sais où aller la trouver.

— Petite tête qui travaille! fit le père en caressant les cheveux où brillaient encore quelques gouttes d'eau.

Puis, plus grave :

— Tu n'avais pas encore parlé de ces rencontres, mon enfant?

— A qui les aurais-je racontées, papa? Pas à maman qui l'a chassée si cruellement. A toi? Oh! je sais bien que tu as été fâché de son renvoi; mais je ne voulais pas te dire une chose que je n'avais pas à maman. Aujourd'hui, c'est plus fort que moi, sa pensée m'obsède. Père, crois-tu qu'elle soit malheureuse? Où pourrais-je la voir?

— Malheureuse? c'est bien possible; mais elle t'intéresse donc beaucoup cette Geneviève? ajouta-t-il sans répondre à la deuxième question de sa fille.

— Papa, comment t'expliquer cela qui m'étonne moi-même? J'ose à peine te le dire, la maison me semble vide depuis qu'elle n'est plus là. Je croyais que j'avais pour elle seulement de la bienveillance et un peu de reconnaissance pour le soin de ses services; depuis son départ, je sais que je l'aimais comme une amie. Oui, c'est pour cela que je n'ai pas voulu que la nouvelle femme de chambre m'accompagnât dans mes sorties. Tu sais bien quelle discussion nous avons eue avec maman, à ce sujet. Je n'ai pas cédé, pas obéi pour la première fois de ma vie; je ne voulais pas qu'une autre prit à mes côtés la place de Geneviève.

Ainsi, c'est surtout depuis qu'elle n'est plus ici, qu'elle a cessé d'être une servante à mes yeux. Je ne vois plus en elle que la petite compagne qui accomplissait pour moi volontiers toutes les besognes fatigantes ou ennuyeuses, et je l'aime davantage. C'est comme un lien mystérieux qui se serait noué depuis son absence entre elle et moi. Et, cependant, nous avons échangé très peu de paroles lorsque nous nous sommes rencontrées, mais...

— Mais? interrogea-t-il avec une anxiété dont il n'était pas maître, et qui lui faisait prolonger un entretien qu'il eût voulu rompre, tandis qu'assis à son bureau, le dos tourné, il feignait de tailler son crayon au faible jour de la fenêtre.

— Papa, ne trouves-tu pas qu'un mystère entoure Geneviève?

— Moi? Pas du tout.

— Oh! si. Elle ne ressemble pas aux autres filles du peuple. Il y a chez elle une délicatesse de manières, une grâce de sentiments qui doivent lui venir d'ailleurs. Ah! je sais bien qu'elle a mal fait en se sauvant, en partant avec un... garçon! Seulement, rien ne m'ôttera de l'idée qu'elle a agi poussée par un grand désespoir!

— Ma chérie, tu te montes l'imagination, et je n'aime pas à te voir penser ainsi à une fille qui a mal tourné en somme, et à qui tu as commis la faute de l'attacher trop profondément.

— Mais n'est-ce pas cet attachement lui-même qui est étrange et mystérieux,

père? N'est-ce pas étrange que moi, qui blâme sa conduite, je n'aie pu détacher d'elle ni ma pensée, ni mon affection?

— Tu es romanesque, ma petite, et l'acuité de ta sensibilité ne m'inquiète pas pour la première fois.

— Ah, père!

Ces mots furent dits avec une telle intonation de reproche et de douleur que Varenne, oubliant sa prudence, se retourna soudain.

Marguerite le regardait et, dans ses yeux bruns, brillait une angoisse.

— Qu'as-tu, mon enfant? A quoi penses-tu, s'écria-t-il bouleversé.

— Oh! papa, il faut que je te dise cela... et je n'ose pas. C'est fou, c'est coupable, peut-être, mais cela m'étouffe, vois-tu!

— Mon enfant!

— Tiens, tu ne le diras à personne. Eh! bien, la première fois que j'ai revu Geneviève, je pensais à elle, et je métonnais de ne l'avoir pas encore rencontrée, lorsque je tourne les yeux de l'autre côté de la rue et, dans une glace, en face de moi, j'aperçois...

— Geneviève?

— Non, père, et c'est cela qui est affreux; pas Geneviève, moi-même dans mon costume bleu de l'an dernier! Oh! j'ai eu un coup là!... et depuis, depuis... j'ai pensé... non, je ne peux pas te dire, père.

Elle pleurait maintenant, la tête dans ses mains, puis, ayant attendu peut-être une parole qui n'était pas venue, elle reprit :

— J'ai réfléchi à ce départ inexplicable, à la conduite de maman, à la peine que tu as éprouvée toi, papa, je l'ai vu... Je me suis souvenue du trouble où t'avait plongé l'histoire de la bague qu'elle porte au doigt, et des regards que depuis ce jour tu jetais sur elle et sur moi, alternativement; par elle, j'avais su que tu l'avais interrogée sur sa petite enfance, et je me suis demandé...

Ses yeux rougis se levèrent et rencontrèrent le visage pâle et contracté de Varenne. Leur interrogation fut insupportable au père. Il se leva, posa doucement les mains sur les yeux angoissés qui fouillaient sa conscience et, appuyant contre lui la tête de sa fille, il murmura :

— Tais-toi, Marguerite, tais-toi, ma pauvre petite!

Elle se dressa d'un bond :

— C'est donc vrai!

Il l'étreignit sans répondre et, tandis qu'elle pleurait contre son cœur, il étouffa le sanglot qui lui montait à la gorge.

— Eh! le sais-je moi-même, ma petite fille! Ces choses ne sont pas de ton âge! Pardonne-moi. Je suis bien malheureux aussi, va, depuis ce départ.

Un long moment il la garda dans ses bras. Oh! qu'elle ne levât pas encore ses yeux vers lui, des yeux nouveaux de reproche et de peine qu'il ne connaissait pas!

Triste, elle se détacha et lentement revint s'asseoir devant le feu.

Après un silence, elle demanda :

— Père, l'as-tu cherchée? Sais-tu où elle demeure?

Il ne songeait plus à mentir. Oui, il l'avait fait rechercher sous prétexte de lui payer ses gages. Il les lui avait envoyés avec une petite somme supplémentaire; il essaierait de la marier avec Bernard; mais il n'était pas encore intervenu de crainte d'éveiller des soupçons.

— Père, il faut aller la retrouver maintenant, et lui dire pourquoi. Puis elle reviendra ici, si elle veut, ou bien elle épousera son ami.

Alors, lui si habile aux solutions dilatoires, il s'entendit répondre :

— Tu as raison, j'y vais.

Et il sortit.

(A suivre).

Abonnez-vous,
Faites Abonner
au journal
Pour les Femmes

Les lois d'intérêt féminin

Les lois d'assistance

A l'heure actuelle le plus grand danger qui menace la France est un mal qu'elle porte en elle, un mal qui la ronge et qui, s'il n'est enrayé, la ruinera plus sûrement que ne pourraient le faire des ennemis de l'extérieur : je veux parler de la dépopulation. C'est un sujet de pensées sérieuses et très graves ; c'est le symptôme d'une mentalité déplorable qui sévit surtout dans notre bourgeoisie aisée. Le mal sera peut-être arrêté un jour ; mais, en attendant, si on ne peut rien contre la diminution des naissances, on peut, au contraire, beaucoup en protégeant les enfants déjà nés et ceux prêts à naître, en accordant une assistance large, efficace, aux pères et aux mères indigents, aux mères surtout.

C'est à cet égard que la loi du 17 juin 1913 et la loi du 14 juillet 1913 sont particulièrement intéressantes.

La première de ces lois concerne l'assistance aux femmes en couches ; la seconde, l'assistance aux familles nombreuses. L'une et l'autre sont entrées en vigueur dès le 1^{er} janvier 1914.

La loi sur l'assistance aux femmes en couches innove complètement en matière d'assistance aux accouchées ; c'est en même temps une loi sur le travail des femmes ; elle ne s'applique qu'aux salariées, c'est-à-dire aux femmes travaillant pour un patron, à l'atelier ou à domicile.

La loi avait déjà établi le repos du dimanche et le repos de la nuit pour les femmes à l'atelier. A ces obligations la loi du 17 juin en ajoute une autre : le repos de la femme pendant les quatre semaines après l'accouchement. Durant ces quatre semaines, l'accouchée touchera une allocation représentant en partie, le montant du salaire habituel. Le minimum de cette allocation est 0 fr. 50, le maximum 1 fr. 50 par jour. (Voilà des chiffres qui ne nous donneraient pas une brillante idée des salaires féminins, si nous avions encore des illusions à ce sujet !) Pour toucher cette allocation, l'indigence n'est pas la principale condition : la bénéficiaire doit observer les règles d'hygiène et le repos prescrits par la loi, mesures destinées à sauvegarder sa santé et celle de son enfant. Des visiteurs et des visiteuses sont chargés de la surveillance de l'accouchée avant de lui remettre ses allocations.

Facultativement, la femme peut, quatre semaines avant ses couches, demander le bénéfice de cette même loi qui lui reconnaît le droit à un repos avec allocations ; mais, je le répète, avant les couches, le repos est facultatif.

Telle est, dans ses grandes lignes, cette loi spéciale, de tendances nouvelles et qui ne fait double emploi avec aucune autre loi précédente.

Quant à la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses, elle est destinée surtout à régulariser et à proportionner aux besoins réels des familles nombreuses, les secours que beaucoup touchaient sous forme de secours périodiques, accordés par l'Assistance publique.

Elle accorde des secours à toute famille française n'ayant pas de ressources suffisantes lorsqu'il y a :

- 1° 4 enfants de moins de 13 ans à la charge du père ou de la mère ;
- 2° 3 enfants au-dessous de 13 ans à la charge du père seul ;
- 3° 2 enfants au-dessous de 13 ans à la charge de la mère seule.

Les enfants de 13 à 16 ans sont assimilés aux mineurs de 13 ans, quand ils sont placés en apprentissage, avec un contrat d'un an au moins et qu'ils ne gagnent pas plus d'un franc par jour.

Ne seront donc pas secourus par la nouvelle loi, les hommes seuls avec deux enfants, les femmes seules avec un enfant, les grands-parents seuls avec leurs petits enfants, les orphelins. Toutes ces catégories continueront à toucher les secours préventifs d'abandon et des secours temporaires, comme auparavant.

Un point particulièrement délicat est la fixation du taux de l'allocation ; la loi dit : « toute famille française n'ayant pas de ressources suffisantes... » Voilà des termes bien vagues et qui doivent embarrasser ceux chargés d'appliquer la loi. Le minimum de cette allocation a été fixé à 60 fr. et le maximum à 90 fr. par an. Au-dessus de cette somme, le Département et l'Etat ne participent plus à la Dépense et laissent le surplus à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal de Paris, après

une intéressante discussion où des femmes auraient pu donner des avis compétents et expérimentés — car qui, mieux que la femme, sait ce que coûte un enfant ? — le Conseil municipal a adopté le taux de 120 fr. par an et par tête d'enfant, chiffre correspondant au taux actuel de l'assistance facultative.

Quant au personnel nécessaire à l'application de la loi, l'Assistance publique a, nous dit-elle, dans ses enquêteurs et ses enquêteuses, des cadres tout prêts. Il serait souhaitable que, suivant une circulaire ministérielle, beaucoup de femmes fassent partie des Comités d'assistance aux familles nombreuses et des Comités d'assistance aux femmes en couches, et non pas seulement des femmes fonctionnaires, employées de l'Assistance publique, mais encore beaucoup de femmes s'occupant d'œuvres d'assistance et ayant pratiqué l'aide sociale, beaucoup de femmes qui peuvent bénévolement offrir leur temps, leur peine, leur compétence ; cela soulagera d'autant les enquêteurs de l'Assistance publique et cela permettra à des femmes actives, capables et de bonne volonté, de faire leur « service social ». (La Française.)

Thérèse Cazewitz-Rouff.

Les Femmes dans les commissions administratives

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Si optimiste que nous ayons pu être depuis le début de cette enquête menée par la Française, et quelle nombreuses qu'aient été les démarches entreprises pour faire entrer notre thèse dans l'ère des réalisations, nous ne pensions pas que le succès dut être tel ! Il nous donne plus de courage et de confiance pour les autres campagnes, d'importance plus considérable mais d'ailleurs analogues — et connexes, qu'il y a lieu de mener encore en vue de faire collaborer davantage l'intelligence et l'activité féminines à la bonne conduite des affaires publiques.

Le 18 août dernier, soutenu par le Groupe féministe universitaire de la Seine et ses vaillantes militantes, Mme Jeanne Méo et Mlle Marthe Bigot, nous propositions au Congrès féministe universitaire qui se tenait à Bordeaux, un vœu pour que plusieurs femmes fissent désormais partie des Commissions administratives scolaires ou circumsculaires. Ce texte fut adopté à l'unanimité. A peine la nouvelle Commission permanente de la Fédération féministe universitaire fut-elle entrée en fonction que l'action commença. Mme Méo, secrétaire générale de la Fédération, alla demander, au nom des institutrices, à M. Louis Marin, de bien vouloir intervenir dans le débat sur la réorganisation des Caisses des écoles pour que deux femmes au moins fussent désignées comme administratrices de ces sortes d'associations officielles. L'Union française pour le Suffrage des Femmes s'associa aux démarches. M. Louis Marin rédigea un amendement, que M. Alexandre Lefas défendit à la tribune, le 28 janvier, ayant sous la main notre vœu de Bordeaux.

La victoire fut facile. La Chambre était conquise d'avance. Les moins décidés à suivre notre opinion mettaient tout de même une administratrice dans chaque Commission.

Le 29 janvier au soir, M. Marin nous confirmait le succès probable.

Le 30, après la chaleureuse allocution de M. Marin, au Musée social, l'Assemblée générale du Groupe de Paris de l'Union française pour le Suffrage des Femmes se prononça avec énergie pour que, le lendemain, la Chambre décidât qu'un minimum de deux femmes, dont l'une élue, feraient partie des Commissions administratives des caisses des écoles.

Le 2 février, après un débat où tous les députés semblaient unanimement ralliés à l'amendement Louis Marin, et grâce à une intervention opportune de MM. Georges Leygues et Buisson, l'article 7 était ainsi formulé :

« Art. 7. — La Caisse des écoles est administrée :

« 1° Dans les communes de moins de mille habitants, par une commission administrative composée du maire, ou de l'adjoint qui le remplace, président, et six membres renouvelables :

« Un membre élu par le conseil municipal de la commune où la caisse des écoles a son siège ;

« Deux membres élus par l'assemblée générale des sociétaires, lesquels devront être un père et une mère de famille ayant ou ayant eu pendant trois

ans un enfant à l'école de la commune ;

« Quatre membres nommés par le préfet s.c. la proposition de l'inspecteur d'académie : l'un d'eux devra être une mère de famille ; l'autre, le receveur municipal ;

« 2° Dans les communes ayant plus de mille habitants, par une commission administrative composée du maire ou de l'adjoint qui le remplace, président, et de douze membres renouvelables :

« Deux membres élus par le conseil municipal de la commune où la Caisse des écoles a son siège ;

« Quatre membres élus par l'assemblée générale des sociétaires, dont un devra être un père de famille, un autre une mère de famille, outre le receveur municipal, ayant ou ayant eu pendant trois ans au moins un enfant à l'école de la commune ;

« Sept membres nommés par le préfet sur la proposition de l'inspecteur d'académie : l'un d'eux devra être une mère de famille, un autre le receveur municipal.

« Dans le cas où plusieurs communes se sont groupées pour la formation d'une Caisse des écoles, la commission administrative se compose :

« 1° Du maire ou d'un adjoint de chacune des communes groupées ;

« 2° D'un membre élu par le conseil municipal de chacune des communes groupées ;

« 3° D'autant de membres élus par l'assemblée générale des sociétaires qu'il y aura de communes ayant des adhérents à la Caisse des écoles ; au moins deux de ces représentants des sociétaires devront être un père ou une mère de famille ayant ou ayant eu pendant trois ans un enfant fréquentant l'une des écoles des communes groupées :

« 4° D'un nombre de délégués du préfet égal à celui des délégués des conseils municipaux et des sociétaires : l'un d'eux devra être une mère de famille et à défaut un père de famille et un autre le receveur municipal. Ils seront désignés par le préfet et sur la proposition de l'inspecteur d'académie.

« De maire de la commune où la caisse des écoles a son siège et, à son défaut, le plus ancien des maires, membre de la commission administrative, est président de droit ».

Sans commentaires

Il serait superflu de commenter un tel succès. Sans doute, les Caisses actuelles conserveront leur organisation, et l'obligation de deux présences féminines ne les concerne pas. Mais si le Sénat, ce qui est presque certain, maintient l'amendement Louis Marin, c'est 10.000 ou 20.000 femmes peut-être (n'exagérons pas) qui, du jour au lendemain, seront appelées à prendre part aux affaires quasi-municipales qu'ont à gérer les Caisses des écoles. Et il est à supposer que, prises d'émulation, les Caisses actuelles tiendront à honneur d'avoir toutes quelques administratrices.

Mais que, dès à présent les groupes féministes des départements s'apprêtent à susciter des candidatures sérieuses ! Il serait déplorable qu'une loi destinée à être si féconde en bons résultats pour le féminisme et la famille (ce qui est tout un, d'ailleurs) restât lettre morte.

(La Française). Raoul Rebour.

La Question à l'Étranger

La Fédération du travail américaine et le suffrage des femmes

Deux résolutions adoptées par l'assemblée de la Fédération du travail méritent d'être citées, afin de montrer la place qu'occupe l'affranchissement des femmes dans l'esprit des ouvriers en Amérique.

Le conseil de la Fédération du travail de San Francisco a adopté à l'unanimité une résolution qui atteste les excellents résultats du vote des femmes dans l'Etat de Californie et elle réitére fermement la conviction de la Fédération du travail dans le droit fondamental qu'ont les femmes au suffrage.

La seconde résolution, qui insiste d'abord sur la nécessité d'une organisation des ouvrières, autorise ensuite le pouvoir exécutif à lever un impôt de 5 centimes sur les membres de toutes les unions affiliées, l'argent devant être employé à l'organisation des femmes salariées.

Tandis que dans bien des pays les hommes cherchent à exclure les femmes de l'industrie, les travailleurs américains ont l'intelligence de comprendre que cette concurrence saurait leur nuire.

Protestation des ouvrières contre les femmes du monde antisuffragistes.

La Ligue nationale des Travailleuses américaines, proteste en ces termes, contre les femmes du monde qui se déclarent ennemies du vote.

« Attendu qu'un groupe de femmes désœuvrées qui, par le privilège de la naissance, ont une vie aisée ne sachant rien des dangers et des difficultés que rencontrent les ouvrières, attendu qu'elles n'ont jamais eu à souffrir de la misère amenée par les longues heures de travail et les salaires peu élevés et qu'elles mènent en ce moment une campagne active pour empêcher les ouvrières d'obtenir le bulletin de vote il est résolu : que la Ligue nationale des Travailleuses américaines proteste solennellement contre l'opposition active de ces femmes désœuvrées qui persistent à arrêter égoïstement les efforts des ouvrières pour obtenir le bulletin de vote et leurs droits de citoyennes ».

Une femme commissaire des prisons en Amérique

Le D^r Katharine Bement Davis, le nouveau commissaire des prisons de New-York est la première femme qui occupe ce poste important. Elle aura une grande influence dans l'administration des prisons de la ville. La prison, les Tombs sera sous sa direction ainsi que sept prisons de districts, un pénitencier, plusieurs asiles et maisons de correction. Le D^r Davis est membre du bureau d'hygiène Rockefeller qui fait en ce moment une enquête scientifique sur les causes de la criminalité féminine. Les honoraires de cette fonction sont de 7.500 dollars (37.500 fr.).

ITALIE

Lorsque l'on discuta l'année dernière au Parlement italien la question du suffrage universel (en réalité le suffrage masculin), M. Giolitti n'accepta pas la proposition du vote des femmes, car, disait-il, il faut qu'elles obtiennent auparavant leurs droits civils. Le gouvernement accepta donc la proposition de M. Vaccaro, demandant que les droits civils complets des femmes précédassent leurs droits politiques, et il promit dans le discours du trône, de présenter une loi donnant à la femme, sa vraie place dans la famille. Cette proposition ferait obtenir aux femmes des droits complets sur leurs biens, et peut-être des droits pareils à ceux de l'homme sur leurs enfants. Les suffragistes italiens estiment que c'est un maigre résultat, quoique l'on affirme d'un autre côté que des membres privés du Parlement vont présenter une loi sur le divorce et une autre sur la recherche de la paternité. Les suffragistes italiens espèrent qu'un membre privé du Parlement présentera aussi un projet de loi demandant pour les femmes certains des droits politiques dont tous les hommes jouissent maintenant en Italie.

La « Nouvelle Alliance » en France

La conférence de M. Jean Richepin a soulevé une profonde indignation dans toute la France parmi la jeunesse masculine et féminine.

Il affirmait que tout homme devait avoir goûté la plus basse et la plus vile débauche pour se préparer à la vie. Une ligue d'étudiants s'est formée pour combattre ces préceptes empoisonnés et ils ont fait dernièrement une procession dans les rues de Paris. Ils ont distribué, à cette occasion de petites feuilles pour proclamer la nécessité d'un idéal moral égal pour les hommes et pour les femmes.

Jus Suffragi.

AVIS

Les ABONNES qui ne recevraient pas régulièrement leurs journaux sont priés d'adresser une plainte à l'IMPRIMERIE NOUVELLE, 15, rue des Minimes, Epinal.

ON S'ABONNE

Villa Kattendyke, Gérardmer (Vosges)
ou à Paris, 70, avenue Marceau

Le gerant : E. ALTIAR

Imprimerie spéciale du journal
Pour les Femmes
15, rue des Minimes, 15 — Epinal